

**L'ÉTAT RÉCAPITULATIF TRIMESTRIEL  
DES TEXTES COMMENTÉS PAR LE CABINET  
MK CONSEIL ET FORMATION**



**Bulletin N° 002 — Mars 2026**

Compilation trimestrielle — Janvier – Mars 2026

**Nos experts**



**Marthe KOUAHO Epse TRAORE**

Conseil Juridique et Fiscal — Associée Gérante  
mtraore@mk-conseil.net



**Pierre ASSEMIEN**

Conseil Juridique et Fiscal — Associé Directeur Technique  
passemien@mk-conseil.net

## SOMMAIRE

N°	Texte commenté	Période
1	Communiqué — Taux réduit de la TVA à certains produits	Janv. 2026
2	Note de service — Valeurs marchandes des biens immobiliers 2026-2028	Janv. 2026
3	Note de service — Fin de la facture normalisée physique / FNE	Janv. 2026
4	Communiqué — Suspension de taxes environnementales	Févr. 2026
5	Communiqué — Régime fiscal des loyers d'immeubles nus	Févr. 2026
6	Communiqué — Paiement de la patente transport	Févr. 2026
7	Communiqué — Taxe sur les véhicules nautiques	Mars 2026
8	Note de service — Report paiement impôt foncier 2026	Mars 2026
9	Note de service — Mentions obligatoires sur la FNE	Mars 2026
10	Note d'instruction — Régularisation FIPPSH (exercice 2025)	Mars 2026

## INTRODUCTION

La présente compilation élaborée par notre cabinet d'audit et conseil juridique et fiscal MK CONSEIL ET FORMATION regroupe l'ensemble des notes de service, notes d'instruction et communiqués émis au cours du premier trimestre 2026 (Janvier – Mars).

Ce document vise à fournir une vue d'ensemble des réformes fiscales et sociales impactant les entreprises, notamment :

- La généralisation de la facturation électronique (Facture Normalisée Électronique — FNE)
- Le renforcement des obligations en matière d'insertion professionnelle des personnes handicapées
- L'adaptation des taux de TVA à certains produits agricoles et industriels

## JANVIER 2026

### Texte 1 — Taux réduit de la TVA à certains produits

**Date**  
16 janvier 2026

L'ordonnance n° 2026-03 soumet désormais au taux réduit de 9 % (au lieu de 18 %) les opérations sur les fibres de jute et de sisal, les aliments pour bétail, ainsi que les intrants, emballages liés à ces produits et aux engrais. Cette mesure vise à atténuer l'impact de la suppression de certaines exonérations prévues par l'annexe fiscale 2026.

Réf. : Ordonnance n° 2026-03 — Annexe fiscale 2026

### Texte 2 — Valeurs marchandes des biens immobiliers 2026-2028

**Date**  
23 janvier 2026

Dans le cadre de l'article 161 bis du CGI, cette note a instruit les directions régionales d'organiser des sous-commissions pour fixer les valeurs marchandes de référence des terrains et immeubles pour la période 2026-2028. L'objectif est de stabiliser les bases d'imposition foncière par zones homogènes.

Réf. : Note n° 00482/MFB/DGI/DCAD-DLCD/SDL/bke/01-2026 du 23 janvier 2026

### **Texte 3 — Fin de la facture normalisée physique — Passage à la FNE**

**Date**  
**27 janvier 2026**

Ce texte a acté la fin définitive de la facture physique pour les régimes du réel (dès décembre 2025) et a fixé au 13 février 2026 la date limite pour les contribuables à la Taxe d'État de l'Entrepreneur. Désormais, seule la Facture Normalisée Électronique (FNE) est admise pour la déduction de la TVA et la justification des charges.

Réf. : Note n° 00508/MEFB/DGI/CAB/CT-AMG/DLCD-SDL/rt/01-2026 du 27 janvier 2026

## **FÉVRIER 2026**

### **Texte 4 — Suspension de taxes environnementales**

**Date**  
**02 février 2026**

La DGI a annoncé la suspension jusqu'au 31 décembre 2026 de la taxe environnementale sur les mégots de cigarettes et de la taxe sur les activités polluantes des industries chimiques. Cette décision fait suite à des difficultés d'ordre pratique et au besoin d'évaluer l'incidence des nouveaux droits d'accises sur les tabacs.

Réf. : Communiqué DGI du 02 février 2026

### **Texte 5 — Régime fiscal des loyers d'immeubles nus**

**Date**  
**06 février 2026**

Le Directeur Général a précisé que la location d'immeubles nus conserve un caractère civil et reste donc exonérée de TVA. Il a rappelé que seuls les immeubles aménagés ou meublés à usage professionnel ou commercial donnent lieu à une facturation de la TVA sur le loyer.

Réf. : Communiqué DGI du 06 février 2026

### **Texte 6 — Paiement de la patente transport**

**Date**  
**20 février 2026**

Ce communiqué rappelait aux exploitants de véhicules de transport (y compris VTC et tricycles) que la date limite pour le paiement de la première moitié de la patente transport a été fixée au 1er mars 2026. Le non-respect expose à des pénalités et à la mise en fourrière des véhicules.

Réf. : Communiqué DGI du 20 février 2026

## **MARS 2026**

### **Texte 7 — Taxe sur les véhicules nautiques**

**Date**  
**02 mars 2026**

Ce communiqué a fixé au 31 mars 2026 la date limite de rigueur pour l'acquittement de la taxe sur les véhicules nautiques à moteur de plaisance au titre de l'année 2026. Les paiements s'effectuent aux caisses de la Recette des Revenus divers au Plateau.

Réf. : Communiqué DGI du 02 mars 2026

### **Texte 8 — Report du paiement de la 1ère fraction de l'impôt foncier**

**Date**  
**13 mars 2026**

En raison de difficultés techniques lors de la génération des avis d'imposition suite aux réformes de 2026, la date limite de paiement de la première fraction de l'impôt foncier a été exceptionnellement reportée au mardi 31 mars 2026.

Réf. : Note n° 01314/MFB/DGI/DCAD-SDAC/DLCD-SDL/sas/03-2026 du 13 mars 2026

### **Texte 9 — Mentions obligatoires sur la Facture Normalisée Électronique (FNE)**

**Date**  
**23 mars 2026**

Cette note a apporté des précisions cruciales pour les professions réglementées (avocats, médecins, etc.) tenues au secret professionnel. L'Administration autorise des mentions générales telles que « prestations juridiques » ou « honoraires professionnels » pour préserver la confidentialité, tout en exigeant la fourniture des détails en cas de contrôle spécifique.

Réf. : Note n° 01486/MEFB/DGI/DLCD-SDL/gr/03-26 du 23 mars 2026

### **Texte 10 — Régularisation de la contribution FIPSSH — Exercice 2025**

**Date**  
**26 mars 2026**

La CNPS invite les entreprises à régulariser leur situation concernant l'obligation d'embauche des personnes handicapées. Les employeurs n'ayant pas respecté le quota (1 personne pour les entreprises ≤ 100 employés, ou 2 % de l'effectif au-delà) doivent s'acquitter de leur contribution financière au plus tard le 31 mars 2026.

Réf. : Note d'instruction n° 01/DGAE/CNPS/2026 du 26 mars 2026

## **CONCLUSION**

Le premier trimestre 2026 est marqué par un achèvement de la transition vers la facture normalisée électronique et une incitation forte à la régularisation des cotisations sociales et environnementales.

Cette compilation élaborée par le Cabinet MK CONSEIL ET FORMATION constitue donc un moyen de référence utile pour permettre aux clients de suivre les évolutions récentes et préparer efficacement leurs démarches fiscales.

Nos services seront très heureux de vous assister dans la diffusion et la compréhension des notes de services et communiqués à venir.

### **MK Conseil et Formation**

Partenaire de l'excellence en matière de conseil, d'assistance juridique, fiscale et de formation

✉ [services@mk-conseil.net](mailto:services@mk-conseil.net) | 🌐 [www.mk-conseil.net](http://www.mk-conseil.net) | ☎ **+225 2722528390 / 93**